

Domiciliation Entreprise Montréal: Tarifs et Règles REQ

Published May 5, 2026 29 min read



Résumé exécutif

La **domiciliation d'entreprise** à Montréal – c'est-à-dire l'utilisation d'un **bureau virtuel** pour établir l'adresse légale d'une entreprise – est devenue un enjeu stratégique majeur à l'ère du télétravail et de l'entrepreneuriat nomade. Au Québec, la loi stipule que « la personne morale a son domicile au lieu et adresse de son siège » (Source: www.legisquebec.gouv.qc.ca). En pratique, cela signifie qu'une entreprise **doit se déclarer au Registre des entreprises du Québec (REQ) avec une adresse physique valide** (un immeuble réel où le courrier peut être reçu) (Source: 2727coworking.com) (Source: www.quebec.ca). La domiciliation commerciale permet de respecter cette obligation légale sans supporter le coût d'un bureau traditionnel. Selon 2727 Coworking, 30 % à 40 % des nouvelles petites entreprises montréalaises choisissent désormais une adresse virtuelle (bureaux virtuels ou espaces de coworking) au lieu d'utiliser une adresse résidentielle (Source: 2727coworking.com), illustrant la croissance de cette pratique.

Les services de domiciliation offrent typiquement une fourchette de prix de l'ordre de **50 \$ à 300 \$ par mois** (Source: 2727coworking.com) (voir Tableau 1). Le choix d'un service plutôt qu'un autre dépend de plusieurs facteurs : la **localisation** de l'adresse (crédibilité apportée par un quartier d'affaires reconnu), les **services inclus** (gestion du courrier, réception d'appel, accès à des salles de réunion, etc.), le niveau d'**engagement contractuel**, ainsi que la **confiance et la fiabilité** du fournisseur. Les options de domiciliation vont des solutions très basiques (adresses postales privées à bas coût) aux formules « premium » incluant standardistes et location de salles. Les coûts sont généralement *déductibles fiscalement* pour les entreprises et travailleurs autonomes du Québec (Source: 2727coworking.com).

Du point de vue des obligations légales, la loi québécoise récemment modifiée (loi sur la publicité légale des entreprises, réforme de mars 2023) impose de déclarer l'**adresse professionnelle** de chaque administrateur ou dirigeant dans les documents de l'entreprise (Source: www.quebec.ca), et d'actualiser toute modification dans le délai prescrit (30 jours après demande du Registraire) (Source: www.quebec.ca). L'adresse ne peut **jamais** être une **boîte postale** (le Registraire ne l'accepte pas) (Source: 2727coworking.com) (Source: www.quebec.ca). En cas de non-respect, l'entreprise risque depuis la réforme une sanction administrative pouvant aller jusqu'à la radiation (Source: 2727coworking.com). Par ailleurs, certains partenaires (par exemple, les banques) peuvent exiger un justificatif de domicile commercial plus « ordinaire » ; des cas concrets ont même montré le gel de comptes bancaires lorsque l'adresse déclarée n'était qu'une boîte postale (Source: 2727coworking.com).

Ce rapport passe en revue en détails les concepts, le cadre légal, les types de services disponibles, les critères de sélection, les tarifs du marché ainsi que les implications et perspectives futures de la domiciliation à Montréal. Il s'appuie sur des données récentes (statistiques, sondages), des sources officielles (lois, site du gouvernement du Québec) et des analyses d'experts du domaine. Des exemples concrets illustrent comment un entrepreneur peut tirer parti de ces services tout en restant conforme aux obligations du REQ. En conclusion, nous formulons des recommandations pour choisir judicieusement une solution de domiciliation en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise.

Introduction et contexte

À Montréal (et plus largement au Québec), toute entreprise exerçant des activités commerciales sur le territoire doit s'immatriculer au Registre des entreprises du Québec (REQ) et y déclarer un siège social (Source: 2727coworking.com). Par « domiciliation » on entend couramment l'**adresse officielle de l'entreprise** (siège social) qui figurera sur tous les documents légaux et fiscaux. Juridiquement, le Code civil du Québec précise que « la personne morale a son domicile au lieu et adresse de son siège » (Source: www.legisquebec.gouv.qc.ca). En d'autres termes, l'**Adresse du siège** d'une entreprise est son domicile légal (Source: 2727coworking.com). La domiciliation détermine notamment **la région administrative compétente** (pour litiges) et facilite la communication avec les autorités (agences gouvernementales, municipalités, etc.).

Traditionnellement, une entreprise domiciliée louait un bureau physique ou utilisait le domicile personnel du dirigeant. Depuis quelques années, de nouvelles formules dites « virtuelles » se sont développées en réponse aux évolutions du travail (télétravail, économie collaborative, nomadisme professionnel). Un **bureau virtuel (virtual office)** fournit une infrastructure de bureau sans imposer de place de travail fixe au quotidien (Source: 2727coworking.com). L'entreprise peut ainsi être « **hébergée** » à une adresse prestigieuse tout en travaillant ailleurs (chez soi, au café, chez un client, etc.) (Source: 2727coworking.com). Cette approche découple l'image externe de l'entreprise (adresse, accueil téléphonique) de son espace de travail interne (Source: 2727coworking.com). Elle offre un compromis attractif : pas de frais de bail ni d'installations permanentes, mais un service professionnel (boîte postale sécurisée, standard téléphonique, accès ponctuel à salles de réunion, etc.).

D'après une analyse du marché montréalais, les prix de ces services couvrent un large éventail : environ **50 \$/mois** pour l'offre « basique » (adresse commerciale + service courrier de base), jusqu'à **300 \$/mois et plus** pour un package « premium » (réceptionniste physique, renvoi de courrier, crédits de salle de réunion, etc.) (Source: 2727coworking.com). Le registre d'entreprises accepte sans problème une adresse virtuelle comme siège social, à condition qu'il s'agisse d'un lieu **réel** et non d'une boîte postale (Source: 2727coworking.com). Cette possibilité légale, combinée à la montée du travail à distance, fait que de plus en plus d'entrepreneurs montréalais se tournent vers la domiciliation professionnelle. Par exemple, un rapport note qu'aujourd'hui 30 %-40 % des nouvelles immatriculations d'entreprises à Montréal déclarent une adresse de type coworking/bureau virtuel plutôt qu'une adresse résidentielle (Source: 2727coworking.com).

Le Québec a également renforcé récemment ses exigences de transparence. Depuis le 31 mars 2023, l'**Adresse professionnelle** des personnes physiques (administrateurs, associés, travailleurs autonomes) est requise au REQ (Source: www.quebec.ca). La loi permet toutefois de ne pas publier l'adresse personnelle du dirigeant en substituant à la place son « lieu principal d'affaires » (Source: www.quebec.ca) (Source: 2727coworking.com). Ce compromis vise à protéger la **vie privée** des entrepreneurs qui travaillent de chez eux (Source: 2727coworking.com). D'autres réformes (Loi 78 de 2021 sur la publicité des entreprises, Loi 25 de 2022 sur la protection des données personnelles) influencent l'environnement réglementaire et soulignent l'importance d'utiliser des adresses commerciales appropriées (Source: 2727coworking.com) (Source: 2727coworking.com).

Objectif du rapport : Fournir une analyse détaillée de la domiciliation d'entreprise à Montréal, incluant son cadre légal, les critères de choix d'un service de domiciliation, les tarifs pratiqués et les obligations à respecter. Nous présenterons également des études de cas et des perspectives futures pour éclairer « comment choisir un service, comprendre les tarifs et respecter les obligations du REQ en 2026 ».

Notions clés : domiciliation et bureau virtuel

Définition de la domiciliation d'entreprise

La **domiciliation d'entreprise** (ou « adresse légale »/« siège social » de l'entreprise) est l'adresse administrative et fiscale officielle de la société, qui apparaît notamment sur les factures, contrats, site web et déclarations légales (Source: www.notairesmontreal.net) (Source: www.legisquebec.gouv.qc.ca). Elle détermine la juridiction applicable et est exigée pour l'immatriculation au registre des entreprises (Source: www.notairesmontreal.net). Le **bureau virtuel** est un sous-ensemble de domiciliation : c'est un service tiers qui fournit une telle adresse commerciale. Concrètement, une société sans lieu de travail fixe se voit attribuer l'adresse d'un centre d'affaires, où son courrier est réceptionné en son nom (Source: 2727coworking.com). Le service propose généralement les éléments suivants :

- Une **adresse postale commerciale** (dans un bâtiment réputé, souvent en centre-ville) à utiliser comme siège social (Source: 2727coworking.com).
- La **gestion du courrier** : réception des lettres et colis, avec **notification** au destinataire et options de **dépôt sur place** ou d'envoi physique/numérisé .
- Parfois, une **réception téléphonique personnalisée** (standardiste identifiant votre société).
- Quelques **crédits d'accès** à des salles de réunion ou espaces de travail à l'heure, comme complément.
- Autres services possibles (scan du courrier, location ponctuelle de bureaux privés, secrétariat, etc.).

L'objectif est de présenter une façade professionnelle sans avoir de locaux physiques permanents. Comme l'explique le guide 2727 Coworking, le bureau virtuel s'appuie sur le constat que l'**image de professionnalisme** d'une entreprise repose avant tout sur son adresse et l'accueil, et non sur l'endroit où travaille physiquement le chef d'entreprise (Source: 2727coworking.com). Ce système « dissocie les éléments externes (adresse, téléphone, accueil) de l'espace de travail effectif » (Source: 2727coworking.com). Il s'est généralisé avec la hausse du télétravail : des pigistes, entrepreneur.e.s individuels, petites PME et startups l'adoptent pour une présence locale crédible au moindre coût.

Types de solutions de domiciliation

Plusieurs formules coexistent à Montréal pour établir une adresse d'affaires, chacune avec ses coûts et usages :

- **Domiciliation au domicile du dirigeant** : l'entrepreneur utilise son adresse personnelle comme siège social. Avantage : gratuit et simple. Inconvénient : possible interdiction par le bail ou le règlement de copropriété, manque de confidentialité (adresse personnelle rendue publique), image moins professionnelle [*non-cité*].
- **Location d'un bureau physique** : bail commercial traditionnel. Avantage : contrôle total (bureau et activités sur place), crédibilité maximale. Inconvénient : coûts fixes très élevés (loyer, entretien) pour la plupart des petites entreprises.
- **Espaces de coworking** : mix terrain : abonnement à un espace partagé. Avantages : adresse professionnelle incluse (souvent), accès à un bureau physique et communauté, services variés. Inconvénients : tarif encore élevé pour un simple poste de travail (souvent > 300 \$/mois), engagements parfois longs, moins de flexibilité 100% virtuelle.
- **Bureau virtuel / service de domiciliation chez un tiers** : comme décrit ci-dessus. Avantages : tarifs flexibles (souvent sans bail ni engagement long), presseurerie professionnelle (bâtiments de renom), confidentialité accrue (pas d'adresse personnelle divulguée) (Source: www.quebec.ca). Inconvénients : absence d'espace de travail permanent, certains services (appels, salle de réunion) facturés à part, et nécessité d'assurer la légalité de l'arrangement (voir obligations ci-dessous).

Tableau 1 : Comparaison succincte des solutions de domiciliation à Montréal

SOLUTION	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	COÛT INDICATIF	AVANTAGES PRINCIPAUX	INCONVÉNIENTS / REMARQUES
Au domicile personnel	Utilisation de son adresse privée comme siège social. Idéal pour micro-entrepreneurs individuels.	≈ 0 \$/mois	Économique, simplicité administrative (pas de contrat tiers).	Peut être interdit par le bail ou copropriété, expose l'adresse personnelle au registre, image professionnelle faible.
Bureau commercial loué	Location d'un local propre. Adresse authentique dans un quartier d'affaires.	> 1 000 \$/mois (loyer seuls)	Crédibilité maximale, espace dédié pour travail, contrôle complet, services internes installés.	Coûts fixes élevés, engagement à long terme, entretien, gestion du bail.
Espace de coworking	Adhésion à un espace partagé. Comprend souvent accès à une adresse commerciale, mobilier, événements.	200 \$– > 800 \$/mois selon plan	Offre un bureau/meuble inclus, réseau d'affaires, flexibilité (modalités à court terme), accès à services divers (imprimantes, café, etc.).	Plus cher qu'un simple bureau virtuel. Il nécessite une présence physique régulière pour justifier le forfait, engagement minimum parfois d'un an.
Bureau virtuel (domiciliation)	Adresse professionnelle dans un centre d'affaires (Downtown, Village, etc.), réexpédition ou scan du courrier, répondeur téléphonique optionnel, accès ponctuel moyennant frais.	50 \$– 300 \$/mois selon niveau de service (Source: 2727coworking.com) (Source: www.regus.com)	Très économique (pas de bureau réel), flexible (sans engagement ou bail), image boostée (adresse prestigieuse), confidentialité (pas d'adresse résidentielle visible) (Source: www.quebec.ca) (Source: 2727coworking.com).	Pas d'espace de travail permanent ; services complémentaires (salle de réunion, téléphonie) facturés séparément. Certains partenaires (ex. banques) peuvent demander un justificatif d'adresse supplémentaire (Source: 2727coworking.com).

Dans tous les cas, pour être conforme au REQ, l'adresse doit correspondre à un lieu **physique** réel et non à une boîte postale (Source: 2727coworking.com) (Source: www.quebec.ca). Le tableau ci-dessus illustre que **les bureaux virtuels/domiciliation** sont la solution la plus économique et flexible pour obtenir une crédibilité professionnelle sans bureau fixe. En particulier, ce mode de domiciliation dispense l'entrepreneur de fournir son adresse personnelle dans le registre, protégeant ainsi sa vie privée (Source: www.quebec.ca) (Source: 2727coworking.com).

Comment choisir un service de domiciliation

Le choix d'un service de domiciliation dépend de plusieurs critères, qu'il convient d'examiner en fonction des besoins de l'entreprise :

- **Localisation (quartier / prestige de l'adresse)** : Une adresse au centre-ville (ex. Vieux-Montréal, centre-ville, Mile-End) peut rehausser la crédibilité et l'image de marque (Source: www.rezomont.com) (Source: www.regus.com). Certaines entreprises valorisent un quartier prestigieux pour rassurer clients et investisseurs (Source: www.rezomont.com). Il faut vérifier que l'adresse fournie correspond bien à un véritable centre d'affaires et qu'elle correspond à la clientèle visée.
- **Services inclus et extensibilité** : Les forfaits diffèrent par leurs prestations de base. Un service peut simplement offrir une boîte postale (type Tier 1, ~\$50–\$100 (Source: 2727coworking.com) tandis qu'un autre inclut en plus le scan/forwarding du courrier (Tier 2, ~\$100–\$175 (Source: 2727coworking.com), ou bien la réception des appels, le secrétariat (Tier 3, ~\$175–\$300+) (Source: 2727coworking.com). Il faut comparer : gestion du courrier (fréquence des scans, stockage), notification d'arrivée, renvoi postal, ouverture du courrier, accueil téléphonique, crédit de salle de réunion, etc. Par exemple, Regus propose dès 3\$/jour (~90\$/mois) une adresse professionnelle et un stockage de courrier, tandis que d'autres fournisseurs (Rezomont, Propulsio 360, Dave...) offrent des packs tout-inclus (Source: www.regus.com) (Source: propulsio360.com). Il

est important de lire attentivement les inclusions et frais cachés (frais d'activation, frais pour réexpédition du courrier, frais de réservation de salle de réunion, etc.).

- **Engagement contractuel et flexibilité** : Certains services exigent un engagement minimal (ex. antonniens 6 mois, 1 an) tandis que d'autres sont sans contrat (« mensualité sans engagement »). À l'extrême, on trouve des formules journalières (Regus à 3\$/jour) ou mensuelles sans préavis. Une flexibilité permet d'adapter le contrat selon l'évolution de l'entreprise.
- **Réputation du fournisseur** : Il faut choisir un prestataire de confiance, idéalement bien établi et transparent. Vérifiez les avis clients et la pérennité de l'entreprise. Certains centres d'affaires réputés (ex. Regus, Davinci/RezoMont, Rezomont, réseaux locaux de coworking) garantissent un standard de qualité et de sécurité (cameras, accès contrôlé). Évitez les solutions informelles non agréées (ex. utilisation illicite d'adresses fantômes), qui pourraient amener des problèmes juridiques.
- **Confidentialité et aspects légaux** : Comme le souligne le gouvernement du Québec, l'adresse professionnelle ne peut pas être une case postale (Source: www.quebec.ca). Vérifiez que le service dispose d'un bail commercial approprié et qu'il transmet correctement le courrier. Assurez-vous aussi que le fournisseur respecte les normes de confidentialité (notamment si le courrier est scanné – les données doivent être protégées). Notez que pour protéger la vie privée, la loi permet à chaque dirigeant de substituer cette adresse professionnelle à son adresse personnelle dans le registre (Source: 2727coworking.com) (Source: www.quebec.ca).
- **Coût total et financements déductibles** : Les frais de domiciliation sont généralement déductibles comme dépenses d'entreprise au Québec (Source: 2727coworking.com). Comparez les tarifs mensuels (voir § suivant). Certains services offrent des promotions annuelles (ex : Propulsio360 ~69,99 \$/mois si payé 12 mois d'avance (Source: propulsio360.com). Prenez en compte toute remise ou frais d'activation dans le calcul du budget.

Il peut être utile de préparer une grille de comparaison et de prendre contact avec plusieurs prestataires pour obtenir des devis. Des prestataires locaux (Rezomont, AdresseVirtuelle.ca, CoworkMilieu, etc.) mettent souvent en ligne leurs tarifs de base. Par exemple, Rezomont affiche un forfait *dès 40 \$/mois sans engagement* pour une domiciliation en plein centre-ville (Source: www.rezomont.com), tandis qu'AdresseVirtuelle.ca propose un service minimal « virtuel et gestion de courrier » à partir de **9,99 \$/mois** (Source: adressevirtuelle.ca). En face, des réseaux internationaux comme Regus ou Davinci (via RezoMont) indiquent **~110 \$/mois** pour un service complet (adresse + scan du courrier + standard téléphonique de base) (Source: www.davincivirtual.com) (Source: www.regus.com).

L'annexe A (Tableau 2) résume des exemples de forfaits et leurs tarifs à *titre indicatif* en 2026. Ce tableau n'est pas exhaustif mais illustre la variabilité du marché.

FOURNISSEUR	FORFAIT DE BASE / « ADRESSE SEULE »	TARIF MENSUEL INDICATIF	SERVICES MAJEURS INCLUS
<i>Rezomont/RezoMont</i>	Domiciliation d'entreprise (bureau virtuel)	À partir de 40 \$/mois (Source: www.rezomont.com) (sans engagement)	Adresse premium centre-ville (Montréal) et gestion du courrier (réception, scan de base)
<i>AdresseVirtuelle.ca</i>	Adresse virtuelle + gestion du courrier	Dès 9,99 \$/mois (Source: adressevirtuelle.ca)	Adresse professionnelle de prestige + ramassage postal, réexpédition selon besoin
<i>Propulsio 360°</i>	Bureau virtuel (adresse+courrier)	79,99 \$/mois (ou 69,99 \$ si 12x prépayé) (Source: propulsio360.com)	Adresse business, réception du courrier (+ renvoi possible à frais)
<i>Davinci (RezoMont)</i>	« Professional business address »	Promo 110 \$/mois + 50 \$ setup (Source: www.davincivirtual.com)	Adresse locale professionnelle, boîte postale dédiée, accès à réseau de salles de réunion à l'heure
<i>Regus</i>	Plan « virtual office »	À partir de 3 \$/jour (~90 \$/mois) (Source: www.regus.com) (Source: www.regus.com)	Adresse virt. dans quartier d'affaires, réception du courrier, service fax/email en option
<i>Espaces coworking</i>	Ex. forfait coworking de base (accès flex partagé)	~200–300 \$/mois	Adresse professionnelle incluse (selon l'espace), accès illimité à un bureau dans l'espace, Internet, café, etc.
<i>Chez soi (périph.)</i>	Aucune prestation (adresse personnelle)	0 \$	Gratuit, mais <i>usage déconseillé</i> pour raisons légales et de confidentialité (Source: www.quebec.ca) (Source: 2727coworking.com)

Tableau 2. Exemples de tarifs et services chez différents fournisseurs montréalais de domiciliation / bureau virtuel (2026). Les prix sont donnés à titre indicatif ; des variations peuvent exister selon le centre d'affaires et les options sélectionnées. Notons que même si légalement une boîte postale n'est pas acceptée par le Registraire (Source: www.quebec.ca), de nombreux entrepreneurs abordent le marché via des combos « VIP mailboxes » externes (ex. UPS), mais ces formules **ne sont pas conformes** pour le siège social légal d'une entreprise (le REQ n'accepte que les adresses physiques) (Source: 2727coworking.com).

Tarifs et échelle du marché

Les forfaits publiés de 2727 Coworking couvrent quatre niveaux fixes (Source: 2727coworking.com) :

- **Mailbox** : 35 \$/mois.
- **Mailbox + Scanning** : 85 \$/mois.
- **Adresse Virtuelle** : 135 \$/mois.
- **Bureau Virtuel** : 165 \$/mois.

Au-delà des montants mensuels, certains services facturent des frais d'inscription ou de traitement initial (ex. **50 \$ de set-up** chez Davinci (Source: www.davincivirtual.com). Les rabais à l'année sont fréquents : Propulsio 360° propose une réduction notable si on paie annuellement (Source: propulsio360.com). Les promotions varient aussi selon la demande (rabais temporaire, 1er mois offert, etc.). Pour obtenir un panorama à jour, on consultera le site "Mon bureau" du REQ ou les portails des fournisseurs.

En pratique, on observe à Montréal un large éventail de prix en lien avec la localisation. Par exemple, un plan de **bureau virtuel chez Regus** (adresses dans le centre-ville) démarre à **3 \$/jour** (soit ~90 \$/mois) pour l'adresse commerciale de base (Source: www.regus.com) (Source: www.regus.com). Davinci (RezoMont) propose une offre similaire à environ **110 \$/mois** pour une adresse « Premium Saint-Sacrement » en centre-

ville (Source: www.davincivirtual.com). À l'inverse, des solutions « value » comme AdresseVirtuelle.ca déclarent des formules dès **9,99 \$/mois** (presque symbolique) incluant l'essentiel (Source: adressevirtuelle.ca). Parmi les autres acteurs locaux, Citons Rezomont (filiale de Davinci) qui vante des forfaits *sans engagement* à partir de 40 \$/mois (Source: www.rezomont.com). Enfin, les forfaits coworking de base (par exemple Abonnement Flexible chez WeWork ou alternatives) se situent autour de 200–300 \$/mois, mais incluent alors un bureau physique et l'accès total aux espaces (ce qui va au-delà de la simple domiciliation).

Synthèse : la domiciliation virtuelle à Montréal reste **nettement plus abordable** qu'un bureau traditionnel. Cela explique pourquoi elle séduit particulièrement les très petites entreprises et startups. Par ailleurs, juridiquement ces frais constituent des dépenses d'entreprise admissibles, ce qui réduit leur coût effectif (Source: 2727coworking.com). En somme, les entrepreneurs disposent d'un éventail de possibilités – du strict minimum (pour environ 10–50 \$) aux solutions évoluées (~200+ \$) – pour trouver un « bureau » adapté à leur budget.

Obligations légales et conformité (REQ)

En tant qu'adresse déclarée au Registre des entreprises du Québec (REQ), la domiciliation doit **respecter plusieurs obligations** réglementaires :

- **Adresse physique (pas de boîte postale)** : Le REQ n'accepte qu'une adresse réelle où l'on peut porter du courrier. Une **case postale (boîte postale)** ne peut en aucun cas servir de siège social (Source: 2727coworking.com) (Source: www.quebec.ca). De même, certaines entreprises n'ayant aucune présence physique au Québec (ni établissement, ni adresse professionnelle) doivent se déclarer comme entités étrangères auprès du REQ selon des procédures particulières (Source: www.quebec.ca), ce qui dépasse ici. En pratique, cela exclut les services qui ne fournissent qu'une boîte postale sans locaux adjacents.
- **Unicité de l'adresse par personne** : Depuis la réforme de 2023, chaque « personne physique inscrite » (dirigeant, administrateur, etc.) ne peut déclarer qu'**une seule adresse pro** au REQ (Source: www.quebec.ca). Cette adresse correspond à son lieu principal d'affaires. Si un dirigeant a plusieurs sociétés, toutes doivent utiliser cette même adresse professionnelle. Ce principe vise à éviter la dispersion et à simplifier la traçabilité des personnes inscrites (Source: www.quebec.ca).
- **Mise à jour en temps opportun** : Toute modification de l'adresse du siège social doit être signalée au REQ. Si le siège déménage dans la même municipalité, l'entreprise dépose une « déclaration de mise à jour courante » (Source: 2727coworking.com) ; si le déménagement change de localité, il faut adopter un ensemble de démarches plus formelles (résolution spéciale, etc., puis enregistrement) (Source: 2727coworking.com). De manière générale, après tout changement d'adresse la mise à jour au REQ doit être faite **dans les 30 jours** suivant la date de changement (Source: www.quebec.ca). Le site gouvernemental précise qu'en cas de demande du Registraire (par exemple pour confirmer la validité), l'entreprise dispose de 30 jours pour corriger son information (Source: www.quebec.ca).
 - **Sanctions en cas de non-conformité** : Si une entreprise ne met pas à jour son adresse comme requis, elle s'expose à des sanctions administratives (Source: 2727coworking.com). En effet, en cas de non-respect répété ou de refus de fournir les informations demandées (ex. absence de réponse à la demande de mise à jour), le Registraire peut radier l'entreprise du registre (Source: 2727coworking.com). La radiation la prive de son existence juridique, ce qui peut être lourd de conséquence (interdiction d'exercer, pertes de contrats, etc.).
- **Vérification d'identité des dirigeants** : Les récentes réformes (loi P-44.1, projet de loi 78) exigent désormais la fourniture de pièces d'identité pour les administrateurs et la déclaration de dates de naissance (Source: 2727coworking.com) – mesures destinées à assurer la traçabilité. Si la personne préférerait ne pas divulguer son domicile personnel, elle peut donc opter pour une domiciliation via un bureau virtuel (Source: 2727coworking.com). Cependant, même dans ce cas, son identité et sa participation dans les documents de fondation (lettres patentes, statuts) doivent être communiquées au registre (Source: 2727coworking.com).
- **Obligations du cabinet de domiciliation (fournisseur)** : À la différence de la France, rien n'officiallement impose au Québec qu'un prestataire de domiciliation soit agréé. Toutefois, la loi québécoise stipule que les services d'accueil et d'adressage doivent être tenus par un exploitant ou une corporation dûment constituée (ex. centre d'affaires). Rien n'empêche toutefois un petit coach ou propriétaire d'immeuble de se porter domiciliaire pour d'autres – cette pratique existe mais comporte des risques (responsabilité en cas de fraudes, usage abusif). Il est prudent de choisir un fournisseur enregistré à titre de centre d'affaires (par ex. Centre d'affaires du Vieux-Montréal (Source: 2727coworking.com), grandes chaînes comme Regus) pour s'assurer qu'il dispose d'une licence commerciale valide.

Plusieurs sources officielles rappellent ces règles. Le site *Entreprises Québec* rappelle que « l'adresse professionnelle d'une personne physique... correspond à son principal lieu de travail... et ne peut être une case postale » (Source: www.quebec.ca). De même, le REQ indique explicitement que, lors de la déclaration initiale, il faudra fournir « la liste des administrateurs (noms et adresses) ainsi que l'adresse précise du siège social » (Source: 2727coworking.com). D'emblée, toute demande d'immatriculation précise la **localité du siège social** et les identités des fondateurs (Source: 2727coworking.com).

Importants rappels pratiques :

- **Signature d'un contrat écrit** : Bien que certains proposent la domiciliation sans documents (ex. placements purement virtuels), il est recommandé d'obtenir un contrat écrit du fournisseur précisant les modalités exactes (services, durée, conditions de résiliation). Ce contrat pourra servir de preuve en cas de litige (ex. devant une banque demandant une justification d'adresse).
- **Vérification périodique** : Comme le recommande la documentation du REQ, l'entreprise doit vérifier et **confirmer régulièrement** que l'adresse utilisée reste valide (Source: www.quebec.ca). Par exemple, si le centre d'affaires déménage ou ferme, l'entreprise est tenue de se relocaliser rapidement pour rester en conformité (30 jours généralement).
- **Non-utilisation pour activités illégales** : Un contrat de domiciliation n'autorise pas à réaliser l'activité commerciale ailleurs si le bail l'interdit. L'entreprise doit respecter la réglementation municipale (zones urbaines, sécurité incendie) en matière d'exploitation. La domiciliation n'est pas un « dirigeant@som » : elle ne dispense pas de l'obtention des permis selon l'activité réelle exercée.
- **Cas particuliers – Entreprises étrangères** : Pour une société étrangère (hors Québec), il est possible d'utiliser une domiciliation montréalaise si l'entreprise y a un établissement servant à quelque activité significative. Sinon, l'entreprise étrangère doit plutôt s'inscrire au registre comme étrangère et fournir les coordonnées d'un représentant au Québec; ce cas sort du cadre de ce rapport.

Enfin, **les obligations de confidentialité** liées à l'adresse sont à connaître. Depuis 2023, pour protéger la vie privée, la loi permet explicitement de publier l'« adresse professionnelle » d'une personne au lieu de son adresse personnelle (Source: www.quebec.ca) (Source: 2727coworking.com). Concrètement, si le dirigeant possède une adresse professionnelle réelle (ex. son bureau ou la domiciliation choisie), c'est cette dernière qui apparaîtra publiquement, et **non son domicile familial** (Source: www.quebec.ca). De plus, une demande peut être faite auprès du Registraire pour rendre non publiables les données personnelles (dont l'adresse, si justifié) (Source: www.quebec.ca).

Exemple concret (cas bancaire) : Un rapport de 2025 fait état d'une start-up montréalaise qui a vu sa demande d'ouverture de compte bancaire refusée parce qu'elle avait fourni uniquement une boîte postale comme preuve d'adresse. La banque a jugé cela insuffisant et a exigé la location d'un local réel. Ce cas illustre que malgré la légalité de la domiciliation virtuelle, certains acteurs (institutionnels) peuvent la contester (Source: 2727coworking.com).

Cas pratiques et exemples

Pour illustrer les enjeux, nous présentons deux scénarios réels ou hypothétiques centrés sur la domiciliation :

1. **Dilemme d'identité et protection du dirigeant**. *Situation* : Marie, formatrice indépendante et administratrice de sa future jeune entreprise, ne souhaite pas que son adresse personnelle figure au registre. Elle fait domicilier sa compagnie dans un centre d'affaires de Milton Park (Montréal) et déclarer cette adresse comme siège social. *Enjeux* : Grâce à la loi de 2023, sur son NEQ figure désormais l'adresse du centre (200 rue Sherbrooke Ouest) plutôt que son appartement privé (Source: www.quebec.ca). Elle peut ainsi protéger sa vie privée. *Résultat* : En cas de contrôle, elle doit toutefois être prête à prouver son statut d'administratrice (p.ex. copie de Cie...), mais son domicile reste confidentiel. Ce choix lui permet de séparer vie personnelle/professionnelle et d'afficher une adresse prestigieuse, ce qu'elle juge favorable pour convaincre ses clients.
2. **Refus bancaire pour domicile virtuel non officiel**. *Situation* : Une start-up technologique nouvelle alimente sa domiciliation via simplement une boîte postale privée (d'un service UPS-Like) pour économiser. Elle remplit les documents du REQ avec cette adresse. *Problème* : Lors de l'ouverture du compte d'entreprise, la banque demande un « justificatif d'identité avec adresse ». Les fondateurs ne peuvent fournir qu'un reçu de boîte postale. La banque, sensibilisée au risque fraude, refuse d'ouvrir le compte (Source: 2727coworking.com). *Conséquence* : Les entrepreneurs doivent soit migrer vers un service de domiciliation agréé (copie du bail du centre d'affaires), soit louer un bureau réel. Ce scénario, rapporté en 2025 par **Lex Agency** (Source: 2727coworking.com), souligne que « **plusieurs fondateurs d'entreprise voient leurs comptes bancaires gelés lorsque leur seule preuve d'existence au Québec est une boîte postale partagée** » (Source: 2727coworking.com).

Ces cas montrent que même quand l'usage d'un bureau virtuel est légal, il convient de rester prudent – notamment avec les interlocuteurs (banque, fournisseurs) qui peuvent exiger des éléments tangibles. La meilleure pratique est d'avoir **un contrat écrit et un justificatif valide** (bail du centre d'affaires ou reçu de prestation) à présenter.

Implications et perspectives futures

La domiciliation d'entreprise à Montréal a plusieurs implications structurantes pour les entrepreneurs et les pouvoirs publics :

- **Environnement de travail flexible.** Les tendances post-pandémiques confirment un recours accru aux espaces non traditionnels. Un sondage de la Chambre de commerce de Montréal révèle par exemple qu'en octobre 2022, **81 % des travailleurs du centre-ville** de Montréal effectuaient au moins une journée de télétravail par semaine (Source: www.ccm.ca). Cette hybridation du travail soutient l'intérêt pour les bureaux virtuels, qui répondent justement à des besoins fragmentés (présence physique occasionnelle, sans bail fixe). De plus, l'essoufflement de la demande immobilière commerciale post-2020 (local de vente et bureaux vides) a encouragé de nombreux espaces de coworking à offrir des services de domiciliation pour diversifier leurs revenus.
- **Impact sur la vie privée et la sécurité.** Comme le soulignent des experts, publier l'adresse personnelle d'un entrepreneur sur un registre public peut avoir des conséquences réelles en termes de sécurité personnelle (harcèlement, usurpation d'identité) (Source: 2727coworking.com) (Source: 2727coworking.com). Les options de domiciliation professionnelle sont donc devenues des outils essentiels de protection. Du côté législatif, la récente Loi sur la publicité légale demeure en évolution (par exemple, loi 78) et les régulateurs surveillent l'équilibre entre transparence (lutte anti-fraude) et confidentialité (Source: 2727coworking.com). Par ailleurs, la **numérisation du courrier** soulève des questions de cybersécurité et de confidentialité des données (en vertu de la Loi 25, sur la vie privée). Les prestataires de domiciliation devront se conformer à des standards de chiffrement pour les scans de courrier et sauvegarder rigoureusement les informations personnelles (Source: 2727coworking.com).
- **Déductibilité fiscale.** Pour les travailleurs autonomes et les entreprises incorporées au Québec, les frais de domiciliation (loyer d'adresse virtuelle, frais de bureau virtuel) sont considérés comme **dépenses déductibles** (Source: 2727coworking.com). Cette incitation fiscale renforce l'attrait financier de ces services. Du point de vue comptable, il faut simplement garder bonne trace des factures mensuelles et des contrats.
- **Évolutions réglementaires probables.** On peut s'attendre que le cadre légal s'affine encore. Par exemple, si de nouveaux règlements imposent le consentement explicite ou la confirmation de l'utilisation d'une adresse civique comme professionnels, cela pourrait affecter la domiciliation (Source: 2727coworking.com). De plus, certaines provinces envisagent de rendre public l'adresse des bénéficiaires effectifs (Source: 2727coworking.com) – une mesure qui au Québec a été partiellement suspendue pour les OBNL mais qui pourrait bouleverser les pratiques à l'avenir. Un autre enjeu est l'intégration de la domiciliation dans les registres d'immatriculation fédéraux (Corporations Canada) pour les entreprises œuvrant à l'interprovincial.
- **Accessibilité pour les nouveaux arrivants.** Montréal attire de nombreux entrepreneurs immigrants. La domiciliation facilite leur installation immédiate : sans nécessairement posséder de lieu, ils peuvent immatriculer leur entreprise et ouvrir un compte bancaire (s'ils répondent aux exigences de preuve mentionnées) (Source: 2727coworking.com). Les centres d'affaires comprennent aujourd'hui cette clientèle et offrent parfois des solutions clés en main (création de CIE, numéro NEQ, domiciliation) dans un pack. C'est un vecteur important pour la création économique locale.
- **Démographie des centres d'affaires.** La pandémie a fait croître le nombre d'espaces de coworking et de domiciliation dans le Grand Montréal. Les données récentes indiquent par exemple que des centaines de petites entreprises nouvelles optent pour la coworkation/domiciliation plutôt qu'un bureau traditionnel (Source: 2727coworking.com) (Source: 2727coworking.com). Les fournisseurs rivalisent d'innovations (virtual office "clés en main", portails en ligne, applications mobiles de courrier numérique) et de services complémentaires (accès à des écosystèmes d'entrepreneurs, programmes d'incubation) pour se différencier.

En somme, la domiciliation d'entreprise se situe à la confluence du **digital et du stratégique** : elle permet de scorer un point sur l'image de marque à moindre coût, mais elle reste encadrée par des obligations juridiques strictes. Le Parcours du réseau bancaire et la loi sur la vie privée obligent les entreprises à rester vigilantes dans le choix du fournisseur et la forme du contrat (comme l'illustrent les études de cas).

Conclusion

La **choix d'un bureau de domiciliation à Montréal** requiert donc un examen attentif des dimensions juridiques (conformité REQ), financières (tarifs) et stratégiques (image de marque, confidentialité). Les entrepreneurs montréalais disposent d'une gamme de solutions – des offres « prêt-à-l'emploi » quasi gratuites aux super-pack complets – pour répondre à leurs besoins. L'essentiel est de veiller à ce que le prestataire fournisse une **adresse physique valide** (non boîte postale) et un contrat clair, et de mettre à jour toute modification conformément aux règles du Registre des entreprises (Source: 2727coworking.com) (Source: www.quebec.ca).

Ce rapport a mis en lumière les critères de choix (emplacement, services, prix), les obligations légales (mise à jour, unicité de l'adresse, transparence), ainsi que les tendances incitatives (télétravail, vie privée). Nous avons illustré ces points par des exemples concrets : par exemple, un entrepreneur peut choisir un bureau virtuel pour ne pas divulguer son adresse personnelle (Source: www.quebec.ca), mais il doit garder un justificatif complet pour le REQ. De même, un dossier bancaire peut dépendre de la forme de domiciliation choisie (Source: 2727coworking.com).

À l'horizon 2026, on peut s'attendre à une **professionnalisation accrue** du secteur : les fournisseurs de domiciliation devront adopter des standards inspirés de la cybersécurité (Loi 25) et de la confidentialité (protéger les données du courrier), et les gouvernements ajusteront peut-être leurs registres (tout comme ils l'ont fait avec la réforme de 2023 (Source: www.quebec.ca). Pour les entreprises, les perspectives sont positives : la domiciliation virtuelle demeure un levier puissant pour démarrer ou relocaliser une activité à Montréal sans contraintes immobilières, à condition de bien gérer les aspects légaux.

Recommandations pratiques : Avant de s'engager, l'entrepreneur doit (1) vérifier que le fournisseur a pignon sur rue réel et contrat dûment signé ; (2) confirmer l'absence de clause cachée (frais, renouvellement automatique) et la politique de confidentialité ; (3) s'assurer de pouvoir justifier l'adresse auprès des tiers (banques, partenaires) ; et (4) demeurer à jour auprès du Registraire des entreprises en cas de tout changement d'adresse (Source: www.quebec.ca) (Source: 2727coworking.com). Ainsi, la domiciliation peut véritablement devenir un catalyseur de croissance — un « bureau » souple, économique et conforme, idéal pour les entreprises de l'ère numérique montréalaise.

Tags: domiciliation entreprise, bureau virtuel montréal, obligations req, adresse professionnelle, siège social, registre des entreprises, tarifs domiciliation



DISCLAIMER

The information contained in this document is provided for educational and informational purposes only. We make no representations or warranties of any kind, express or implied, about the completeness, accuracy, reliability, suitability, or availability of the information contained herein.

Any reliance you place on such information is strictly at your own risk. In no event will [2727 Coworking](#) or its representatives be liable for any loss or damage including without limitation, indirect or consequential loss or damage, or any loss or damage whatsoever arising from the use of information presented in this document.

This document may contain content generated with the assistance of artificial intelligence technologies. AI-generated content may contain errors, omissions, or inaccuracies. Readers are advised to independently verify any critical information before acting upon it.

All product names, logos, brands, trademarks, and registered trademarks mentioned in this document are the property of their respective owners. All company, product, and service names used in this document are for identification purposes only. Use of these names, logos, trademarks, and brands does not imply endorsement by the respective trademark holders.

This document does not constitute professional or legal advice. For specific guidance related to your business needs, please consult with appropriate qualified professionals.

© 2026 [2727 Coworking](#). All rights reserved.